

**ÉCRIRE
POUR LES
DROITS**

AMNESTY
INTERNATIONAL



IL RISQUE LA PRISON POUR UNE PUBLICATION SUR FACEBOOK

SHAHNEWAZ CHOWDHURY



BANGLADESH

ÉCRIRE POUR LES DROITS

PLUS DE 20 ANS D'ÉCRITURE

DE LETTRES QUI CHANGENT DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unissent derrière une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a 20 ans, un petit groupe de militant-e-s polonais s'est lancé dans un marathon des lettres de 24 heures. Les années suivantes, l'idée a fait son chemin. Aujourd'hui, *Écrire pour les droits* est la plus grande manifestation de défense des droits humains dans le monde.

De 2326 lettres en 2001, nous sommes passés à 4,7 millions de lettres, de tweets, de signatures de pétitions et d'autres actions en 2021 : grâce au pouvoir des mots, des personnes du monde entier se sont unies autour de l'idée que la solidarité ne connaît pas de frontières géographiques. Ensemble, elles ont contribué à transformer la vie de plus d'une centaine de personnes au fil des ans, les libérant ainsi de la torture, du harcèlement ou d'un emprisonnement injuste.

La campagne de cette année dirige ce soutien vers des personnes prises pour cible en raison de leurs activités militantes pacifiques, de leurs opinions ou de leurs caractéristiques propres, et vise à protéger leur droit de manifester et de s'exprimer librement. Parmi ces personnes figurent des femmes défenseuses des droits humains, des militant-e-s des droits des

personnes transgenres, des artistes et des manifestant-e-s pacifiques. Ces personnes ont été diversement rouées de coups, incarcérées, blessées par balle, harcelées ou intimidées. Par l'intermédiaire d'*Écrire pour les droits*, elles recevront des messages personnels de solidarité venant de milliers de personnes de toute la planète. Leur famille et elles savent que leur situation est portée à l'attention du public et qu'elles ne sont pas oubliées. En faisant preuve de solidarité et en veillant à ce que tout le monde – y compris les personnes les plus discriminées – puisse prendre part de façon égale aux manifestations sans craindre de violence, nous pouvons créer un monde plus juste et égalitaire.

Outre le fait d'encourager à rédiger des lettres, Amnesty International s'entretient avec les personnes qui ont le pouvoir de faire évoluer cette situation, comme les personnalités politiques des pays concernés. Par ailleurs, *Écrire pour les droits* met en lumière ces injustices au moyen de manifestations publiques et attire l'attention du monde entier sur les réseaux sociaux.

Les personnes et les groupes qui faisaient l'objet de la campagne les années précédentes indiquent que ces actions ont eu un effet et, bien souvent, que le fait de savoir qu'autant de personnes se soucient d'eux leur donne de la force.

En général, il y a un changement palpable dans le traitement que les autorités du pays réservent à ces personnes, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui se trouvent dans une situation similaire. Les poursuites peuvent être abandonnées et des personnes peuvent être libérées de prison. Les personnes sont traitées avec davantage d'humanité et de nouvelles lois ou réglementations destinées à éliminer l'injustice en question sont adoptées.

© Amnesty International Nigeria



Des militant-e-s d'Amnesty Nigeria participant à Écrire pour les droits en 2021.

Renseignez-vous sur les personnes pour lesquelles nous luttons : www.amnesty.org/fr/writeforrights

Contactez l'équipe d'Amnesty International présente dans votre pays : www.amnesty.org/fr/countries

Envoyez un message de soutien sur Twitter à @Amnesty en utilisant le hashtag #W4R22.

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres en ligne ou hors ligne, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, dans un groupe de militant-e-s. En tant qu'animateur/animateur, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux au contexte et au groupe avec lequel vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte des connaissances sur les sujets abordés dont dispose déjà le groupe, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité, de la possibilité de l'organiser en présentiel ou en ligne, et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Lorsque des participant-e-s souhaitent agir en faveur d'une des personnes défendues cette année, échangez avec elles/eux afin de déterminer si elles/ils

peuvent le faire en toute sécurité.

Les activités sont fondées sur des **méthodes d'apprentissage participatives** dans le cadre desquelles les participant-e-s ne reçoivent pas simplement des informations, mais explorent, discutent, analysent et s'interrogent sur des sujets liés aux cas abordés. Cette démarche permet aux participant-e-s :

DE DÉVELOPPER des savoir-faire et des compétences clés ;

DE SE FORGER LEUR PROPRE OPINION, de se poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

D'ÊTRE ACTEURS de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

D'AVOIR suffisamment d'espace pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.

Si vous n'êtes pas habitué-e aux méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le **Manuel d'animation** d'Amnesty International : www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/

Sur son Académie des droits humains, Amnesty International propose des cours en ligne d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur-e-s des droits humains, qui présente la **campagne Écrire pour les droits** : <https://academy.amnesty.org/learn>

VOS MOTS ONT DU POUVOIR

RÉUNI AVEC SA FAMILLE

Le 30 juin 2021, le défenseur des droits humains Germain Rukuki a été libéré après avoir été emprisonné pendant plus de quatre ans au Burundi. Il avait été arrêté, poursuivi en justice et déclaré coupable en raison de son travail de défense des droits humains.

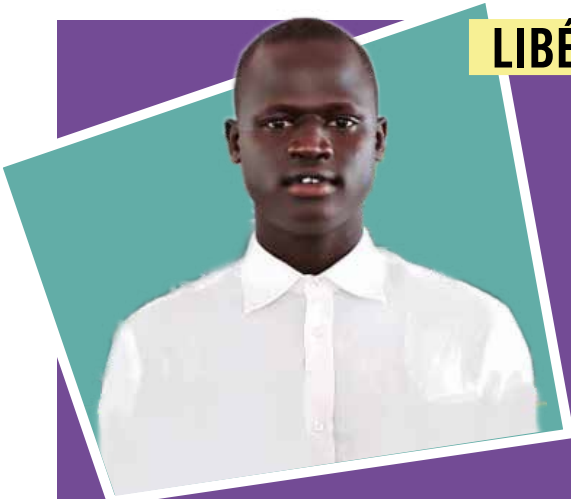
Pendant la campagne *Écrire pour les droits 2020*, nos sympathisant-e-s à travers le monde ont mené plus de 436 000 actions pour obtenir sa libération. D'abord dans l'incapacité de quitter le pays après sa remise en liberté, Germain a finalement retrouvé sa famille en Belgique en février 2022. Il a déclaré : « *Écrire pour les droits* a vraiment un impact positif. Grâce à leur soutien, moi, Germain Rukuki, suis sorti de prison encore plus déterminé à défendre les droits humains. »



© DR

LIBÉRÉ DU QUARTIER DES CONDAMNÉS À MORT

Le Sud-Soudanais Magai Matiop Ngong était scolarisé dans un établissement d'enseignement secondaire lorsqu'il a été condamné à mort le 14 novembre 2017 pour homicide. Magai Matiop Ngong a déclaré avoir dit au juge que l'homicide pour lequel il était poursuivi était un accident et qu'il n'avait que 15 ans au moment des faits. Pourtant, Magai Matiop Ngong a été jugé pour homicide, une infraction passible de la peine de mort, sans avoir pu bénéficier des services d'un avocat. Plus de 700 000 actions ont été menées en faveur de Magai Matiop Ngong dans le cadre d'*Écrire pour les droits 2019*. En mars 2022, la Haute Cour a reconnu qu'il devait être libéré, car il était mineur au moment des faits. Magai Matiop Ngong est maintenant en sécurité hors du pays et est plus déterminé que jamais à aider d'autres personnes comme lui.



UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS LIBÉRÉ

Bernardo Caal Xol, enseignant et père de famille, a travaillé sans relâche pour défendre les communautés affectées par des projets hydroélectriques sur la rivière Cahabón, dans le nord du Guatemala. En novembre 2018, il a été condamné à plus de sept ans d'emprisonnement pour des accusations forgées de toutes pièces destinées à empêcher son travail de défense des droits humains. Pendant *Écrire pour les droits 2021*, plus de 500 000 actions ont été menées en faveur de Bernardo Caal Xol et, en mars 2022, il a été libéré.



© Simone Dalmaso

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils reposent sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel, indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles. Cela signifie que nous devons toutes et tous être traités de manière équitable et que nous devons traiter les autres de la même façon. Cela signifie aussi que nous devons avoir la possibilité de faire nos propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide à la législation nationale, régionale et internationale, afin d'améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les gouvernements. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser dans leur zone de compétence mais aussi à l'étranger. Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL



Des militant-e-s d'Amnesty Suisse participent à Écrire pour les droits en 2021.

© Amnesty International Suisse



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption, le 10 décembre 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à respecter certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à s'abstenir des comportements ou des traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* ont été victimes.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

 DROITS ET LIBERTÉS CIVILS Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage.	Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits Article 2 Non-discrimination Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne Article 4 Droit de ne pas être réduit-e en esclavage Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture
 DROITS JURIDIQUES Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement.	Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous Article 7 Égalité devant la loi Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués Article 9 Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires Article 10 Droit à un procès équitable Article 11 Présomption d'innocence Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection
 DROITS SOCIAUX Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin	Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille Article 24 Droit au repos et aux loisirs Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit
 DROITS ÉCONOMIQUES Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant	Article 15 Droit à une nationalité Article 17 Droit à la propriété Article 22 Droit à la sécurité sociale Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être
 DROITS POLITIQUES Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion	Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion) Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays
 DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté	Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !

ACTIVITÉ

DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

CONCEPTS CLÉS

- Liberté d'expression
- Censure
- Internet et réseaux sociaux
- Défenseur-e-s des droits humains et militant-e-s
- Détention

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant-e-s apprennent davantage sur le droit de manifester et la censure en ligne, par l'histoire vraie de Shahnewaz Chowdhury, qui a été arrêté pour avoir formulé des critiques sur les réseaux sociaux. Dans le cadre de l'activité, les participant-e-s sont encouragés à écrire une lettre pour demander que les charges retenues contre Shahnewaz Chowdhury soient abandonnées et à faire preuve de solidarité envers lui.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participant-e-s :

- **comprennent** le concept et l'importance de la liberté d'expression en ligne et hors ligne ;
- **découvrent** les conséquences de la censure sur la vie d'une personne ;
- **réfléchissent** à ce que les gouvernements devraient faire pour respecter la liberté d'expression ;
- **apprennent davantage** sur la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits* ;
- **écrivent** des lettres de soutien et de solidarité envers Shahnewaz Chowdhury.

ÂGE : 12 ANS ET PLUS

TEMPS NÉCESSAIRE

60 minutes – Vous aurez peut-être besoin de plus de temps pour la partie « **Agissez** ».

MATÉRIEL

- Cartes « **Peine de prison** » (page 9)
- **Document à distribuer** : Le cas de Shahnewaz (page 11)
- **Informations complémentaires** sur les manifestations et la censure (page 10)
- **Version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)** (page 5)
- Papier, stylos, enveloppes (si vous envoyez des courriers)
- Facultatif : Modèles de lettre disponibles à l'adresse www.amnesty.org/writeforrights/
- Facultatif : Vidéo de Shahnewaz disponible à l'adresse www.amnesty.org/w4r-videos

PRÉPARATION

- Imprimez les documents à distribuer et les exemplaires de la version simplifiée de la DUDH à remettre à chaque participant-e/ groupe.
- Lisez les informations complémentaires en page 10 et le cas de Shahnewaz en page 11.
- Imprimez les cartes « **Peine de prison** » (page 9) et découpez-les.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Suivez le cours rapide sur *Écrire pour les droits* à l'adresse academy.amnesty.org/learn/course/external/view/elearning/145/write-for-rights-a-short-guide
- Suivez notre cours rapide sur le droit de manifester à l'adresse academy.amnesty.org/learn/course/external/view/elearning/201/the-right-to-protest
- Lisez la synthèse d'Amnesty sur le droit de manifester disponible à l'adresse www.amnesty.org/fr/documents/ACT30/5856/2022/fr/

INFORMATION IMPORTANTE

- Dans les contextes dans lesquels utiliser le mot « *manifestation* » est trop polémique et pourrait mettre les participant-e-s en danger, vous pouvez le remplacer par des expressions alternatives comme « *droit à la liberté de réunion et d'expression* ».

1. EXPRIMEZ-VOUS !

Demandez aux participant-e-s de réfléchir à la manière dont ils/elles s'expriment en ligne :

- **Comment et sur quelle plateforme vous exprimez-vous en ligne ?**
- **Que partagez-vous en ligne ?**

Prenez plusieurs réponses des participant-e-s et demandez-leur de donner autant de précisions que possible.

Vous pouvez également donner quelques options à voix haute et demander aux participant-e-s de lever la main si elles leur correspondent. Réfléchissez à des publications sur Facebook, des plaisanteries, des plaintes ou des mêmes, des publications sur des forums en ligne, des partages de photos de vacances ou des selfies sur Instagram, des vidéos sur TikTok, etc.

Dites au groupe que nous allons maintenant nous concentrer sur le militantisme en ligne et utiliser nos mots écrits pour nous mobiliser pour une cause et exprimer ce en quoi nous croyons. Décidez, préférablement avec les participant-e-s, de trois causes qui leur tiennent à cœur concernant leur vie ou le monde. Par exemple : le changement climatique, le gaspillage et la pollution, le harcèlement scolaire, les droits des enfants, les droits sexuels et reproductifs, le racisme et la discrimination, etc.



20 MINUTES

Distribuez des feuilles de papier et demandez à chaque participant-e de rédiger une publication Facebook fictive sur ce qu'ils/elles souhaitent voir changer et sur leur appel à l'action. Vous pouvez leur donner un exemple : « Les enfants ont le droit de jouer, mais les devoirs trop nombreux et les corvées ne laissent pas de temps pour cela. Signez ma pétition pour obtenir des semaines sans devoirs ! » Ou « La rivière est sale et la commune n'en retire pas les déchets. Organisons une opération de nettoyage en signe de contestation ! » Une fois qu'ils/elles sont prêt-e-s, demandez aux participant-e-s de s'approcher et d'accrocher leurs idées au tableau ou au mur.

Donnez-leur quelques minutes pour lire les différentes idées. Pendant ce temps, attribuez à un-e ou deux participant-e-s le rôle d'un-e responsable d'un gouvernement et donnez-leur les instructions ci-dessous, ou préparez-vous à endosser vous-même ce rôle.

INSTRUCTIONS :

Vous allez arriver dans le groupe et officiellement vous présenter comme représentant les autorités locales. Vous aurez des cartes avec des peines de prison. Vous sélectionnerez de manière aléatoire quelques publications Facebook et donnerez des peines de prison. Lorsque vous accrocherez les peines de prison aux publications Facebook, donnez des raisons génériques, comme « Je suis le gouvernement / le/la président-e / le/la maire et cela va à l'encontre de mes projets / Cette publication me donne une mauvaise image / Je ne tolérerai pas de critique / Je suis en campagne pour ma réélection et je ne peux accepter qu'on me remette en cause / Vous me dérangez » etc. Une fois que vous avez identifié l'auteur-e de la publication, « emprisonnez-le/la » dans un coin ou dans une prison improvisée.

Réunissez le groupe et réfléchissez. Veillez à résoudre toute source potentielle d'inquiétude parmi les participant-e-s, par exemple les personnes ayant reçu des peines de prison, en répondant à leurs préoccupations. Pour mettre fin au jeu de rôle, demandez aux participant-e-s de se lever et de secouer leur corps pour sortir de l'exercice et du jeu de rôle et revenir à eux/elles-mêmes.

Faites le bilan en leur demandant de répondre aux questions suivantes :

- Qu'avez-vous ressenti pendant l'exercice ?
- Pensez-vous que quelque chose de tel pourrait se produire dans la vraie vie ?



25 MINUTES

2. ÉCRITURE COURAGEUSE ET CENSURE : LE CAS DE SHAHNEWAZ

Expliquez au groupe que certaines personnes sont réellement arrêtées pour avoir partagé leurs opinions en ligne dans certains pays du monde et que nous allons étudier un cas en particulier du Bangladesh. Distribuez des exemplaires du **cas de Shahnewaz** (page 11) aux participant-e-s. Demandez à plusieurs élèves de lire un paragraphe chacun-e.

Puis, répartissez les participant-e-s en plus petits groupes et demandez-leur de discuter du cas de Shahnewaz en s'appuyant sur les questions suivantes :

- Quels éléments vous choquent ou vous surprennent dans le cas de Shahnewaz ?
- Comment son cas est-il lié au droit à la liberté d'expression et au droit de ne pas faire l'objet de censure ?
- Que se passe-t-il lorsque des gouvernements censurent ou réduisent ainsi au silence des personnes ?
- Que doit-il se passer pour que Shahnewaz puisse obtenir justice ?

Vous pouvez donner aux participant-e-s un exemplaire de la **Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)** en page 5 ou utiliser les **informations complémentaires** (page 10) pour donner davantage d'explications et aider à guider leur discussion.

Ramenez les participant-e-s en groupe entier et demandez à chaque petit groupe de partager certaines de leurs conclusions et discussions. Sélectionnez les réponses de certaines personnes.

Si les participant-e-s découvrent pour la première fois la DUDH, essayez de commencer par expliquer ce que c'est, en utilisant les informations en page 4.



15 MINUTES

3. AGISSEZ

Expliquez ce qu'est la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty. Indiquez qu'Amnesty International encourage les gens à réclamer justice pour Shahnewaz. Donnez des exemples de l'édition précédente (page 3) qui montrent le succès que peuvent avoir la rédaction de lettres et d'autres actions.

Si le temps imparti ne permet pas aux participant-e-s de passer à l'action, encouragez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité.

Montrez aux participant-e-s la vidéo de Shahnewaz que vous trouverez ici : www.amnesty.org/w4r-videos (en anglais uniquement).

ÉCRIRE UNE LETTRE

Encouragez les participant-e-s à écrire aux autorités du Bangladesh en se servant des coordonnées à droite.

Expliquez-leur qu'un message personnel aux autorités est le plus efficace. Vous pouvez leur donner les consignes ci-dessous pour les aider dans la rédaction :

- Dites aux autorités quelque chose à propos de vous afin de rendre votre lettre plus personnelle.
- Dites-leur ce qui vous choque dans le cas de Shahnewaz Chowdhury.
- Expliquez-leur pourquoi vous jugez important que les gouvernements respectent le droit à la liberté d'expression.
- Demandez-leur **d'abandonner immédiatement et sans condition toutes les charges retenues contre Shahnewaz Chowdhury.**

Law and Justice Division
Ministry of Law,
Justice and Parliamentary Affairs
Building No – 04
Bangladesh Secretariat
Dhaka – 1000
Bangladesh

Courriel : minister@minlaw.gov.bd

Formule d'appel : Honourable Minister, /
Monsieur le Ministre,

TÉMOIGNEZ VOTRE SOLIDARITÉ

Encouragez les participant-e-s à écrire un message d'amitié et de soutien à Shahnewaz. Dites-leur d'écrire quelque chose à propos d'eux/elles-mêmes et d'où ils/elles viennent. Les cartes et les lettres peuvent être envoyées par voie postale à l'adresse à droite. Les participant-e-s peuvent aussi prendre une photo de leur message et la publier sur les réseaux sociaux en identifiant Shahnewaz sur Twitter @Shahnewaz9.

Shahnewaz parle bangladais et anglais. Voici quelques exemples de messages.

আমরা আপনার সাথে একাত্মতা প্রকাশ করছি (Vous avez tout notre soutien)

Shahnewaz Chowdhury
C/O Rashid Ahmed Chowdhury
East Baraghona
Post office: West Baraghona
Police station: Banskhal
Chittagong
Bangladesh



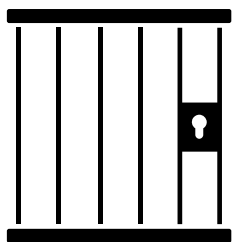
© DR

Shahnewaz Chowdhury encourt de nombreuses années de prison pour avoir partagé son opinion personnelle sur Facebook.

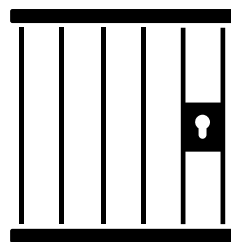
DOCUMENTS À DISTRIBUER

CARTES « PEINE DE PRISON »

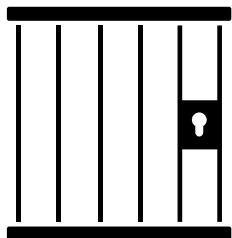
5 ANS



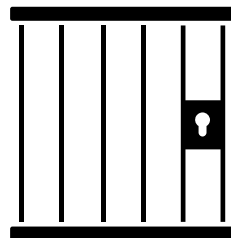
9 ANS



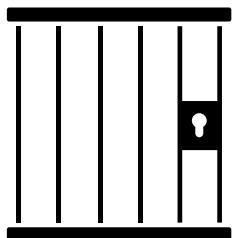
8 MOIS



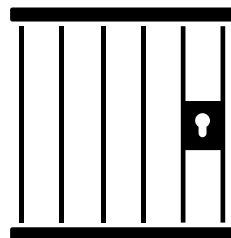
3,5 ANS



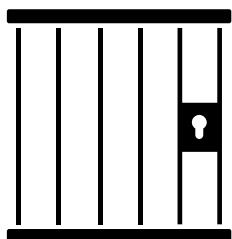
17 ANS



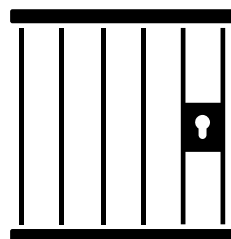
5 ANS



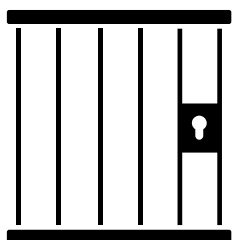
9 ANS



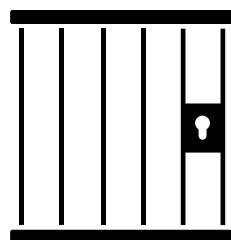
8 MOIS



3,5 ANS



17 ANS



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LE DROIT DE MANIFESTER

Manifester pacifiquement constitue un moyen dynamique et public d'exercer nos droits humains. Tout au long de l'Histoire, les manifestations ont permis à des individus et des groupes d'exprimer leur désaccord, leurs opinions et leurs idées, d'exposer les injustices et les abus, et de demander des comptes aux autorités. Les manifestations pacifiques prennent des formes très diverses, allant de la rédaction de lettres et la diffusion de pétitions aux grèves, aux rassemblements et aux défilés, des marches colorées et bruyantes de grande ampleur aux veillées silencieuses, aux sit-ins, aux rassemblements express et aux actions médiatiques. Elles incluent les déferlements de messages sur Twitter et l'organisation d'événements en ligne en vue de partager des slogans et messages similaires, ainsi que les grèves de la faim, le déploiement de banderoles et l'art de rue. Ces manifestations peuvent être individuelles ou collectives, et se dérouler en ligne ou hors ligne. Toutes les formes de manifestation sont protégées par les droits aux libertés d'expression et de réunion, voire par d'autres droits.

Conformément au droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, les autorités ne doivent jamais interdire une manifestation en raison de son objet. Le droit à la liberté d'expression couvre les idées de toutes sortes et protège la capacité des personnes à manifester, même si leur message peut être considéré comme offensant, choquant ou dérangeant. Toute restriction de ces droits humains doit être prévue par la loi, proportionnelle et nécessaire.

De nombreux gouvernements abusent de leur autorité pour étouffer les critiques et museler la dissidence pacifique en adoptant des lois érigeant en infraction la liberté d'expression. Les propos critiques, la dissidence et les manifestations sont régulièrement censurés, sanctionnés et entravés, tant en ligne que hors ligne. Le prétexte invoqué est souvent la lutte contre le terrorisme, l'ordre public, la sécurité nationale ou la religion. Cependant, le respect des droits humains est une composante de la sécurité nationale et de l'ordre public, et la liberté d'expression est garantie par le droit international relatif aux droits humains.

CENSURE EN LIGNE ET SURVEILLANCE NUMÉRIQUE

L'accès à Internet, aux réseaux sociaux, aux messageries instantanées et autres technologies numériques étend la capacité à protester en ligne et hors ligne, en permettant aux gens d'accéder à l'information, de donner des détails sur les manifestations à venir, d'organiser des rassemblements et de favoriser l'implication virtuelle de bien des façons.

En outre, la répression dont sont victimes les défenseur-e-s des droits humains et les militant-e-s s'opère de plus en plus sur le front numérique. Partout dans le monde, des gouvernements essaient de contrôler Internet par la censure en ligne et la surveillance, soit en imposant une censure ciblée, soit en interdisant l'accès à Internet ou à certains sites web et messageries numériques.

Les attaques numériques contre les défenseur-e-s des droits humains, militant-e-s, journalistes et membres de la société civile sont en augmentation. Plusieurs États et entreprises utilisent aussi des outils technologiques sophistiqués à des fins de surveillance de masse et ciblée illégale visant les manifestant-e-s, afin de s'immiscer dans leur vie privée et de les suivre. Les technologies de reconnaissance faciale, souvent employées sans que des protections adéquates des droits des personnes soient en place, sont de plus en plus utilisées par la police et les forces de sécurité pour surveiller l'espace public, notamment pendant des manifestations. La censure en ligne est maintenant un phénomène mondial et les gouvernements ont recours à de nouvelles technologies sophistiquées pour museler, espionner, harceler et suivre les personnes exprimant des opinions critiques.

Dans de nombreux pays, il peut être dangereux de défendre les droits humains et de dire la vérité. Au lieu de répondre aux préoccupations les plus pressantes et d'encourager le dialogue pour éliminer les injustices, les abus et la discrimination, les États réagissent souvent en stigmatisant et en réprimant les manifestants pacifiques. Dans ce contexte, les gouvernements ont de plus en plus recours à la surveillance numérique pour intimider, harceler et arrêter des personnes.



Shahnewaz Chowdhury chez lui, dans le village de Banshkhali, au Bangladesh, en juillet 2022.

DOCUMENT À DISTRIBUER

LE CAS DE SHAHNEWAZ

Fervent adepte du cricket, Shahnewaz pratique ce sport depuis l'enfance. Il est également passionné d'écriture et se sert des mots pour expliquer ouvertement les difficultés auxquelles est confrontée la population de la région de Banshkhali, zone côtière de faible élévation, exposée aux effets du changement climatique, qui se situe dans le sud-est du Bangladesh.

L'implantation d'une nouvelle centrale électrique à charbon dans son village devait marquer un tournant dans le développement de la région. Mais Shahnewaz craignait la destruction environnementale qui allait s'ensuivre.

Le 26 mai 2021, la zone a été balayée par une tempête. Des pluies diluviennes et des vents forts se sont abattus sur le village. Des maisons ont été détruites. Préoccupé par l'impact de projets dangereux pour l'environnement comme celui de la nouvelle centrale électrique, laquelle avait contribué, selon lui, à l'augmentation des ondes de tempête, Shahnewaz s'est servi de Facebook pour formuler ses craintes. Il a encouragé les jeunes à s'exprimer haut et fort, en écrivant : « La jeunesse de Banshkhali doit résister à l'injustice et soutenir le développement au moyen d'une écriture courageuse. »

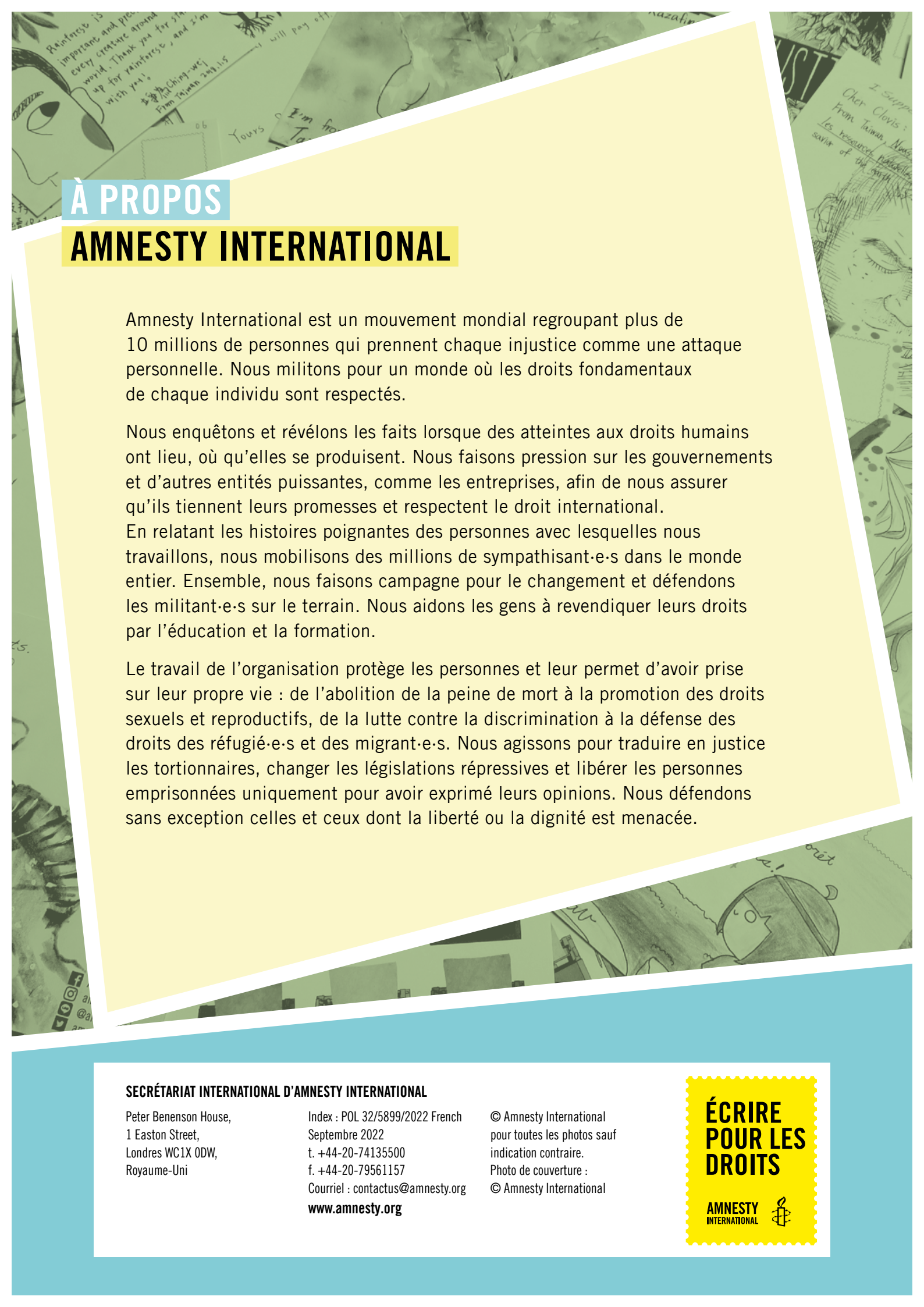
Le lendemain, l'entreprise gérant la centrale électrique a engagé des poursuites à l'encontre de Shahnewaz, l'accusant d'avoir diffusé de fausses informations. Le 28 mai 2021, Shahnewaz a été arrêté par la police pour sa publication sur Facebook, en vertu de la Loi bangladaise relative à la sécurité numérique, dont les dispositions sont oppressives. Il a été détenu 80 jours dans des conditions inhumaines, sans être jugé. Il a été libéré sous caution le 16 août 2021 mais, s'il est déclaré coupable, il encourt une longue peine d'emprisonnement.

« Les militant-e-s écologistes et des droits humains ne sont les ennemi-e-s de personne. Ce sont les ami-e-s de la nature et des gens. Pourtant, ils et elles s'attirent tout de même les foudres de certaines personnes. Pour avoir simplement partagé mon opinion, j'ai été traité comme un criminel. »

Shahnewaz Chowdhury



De haut en bas : Shahnewaz Chowdhury rencontre des membres de son village de Banshkhali, au Bangladesh ; Shahnewaz à Banshkhali en 2022 ; Shahnewaz plante un arbre dans le cadre d'une initiative locale à Banshkhali ; Vue aérienne de Banshkhali, juillet 2022.



À PROPOS

AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 10 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international.

En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant·e·s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant·e·s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié·e·s et des migrant·e·s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL D'AMNESTY INTERNATIONAL

Peter Benenson House,
1 Easton Street,
Londres WC1X 0DW,
Royaume-Uni

Index : POL 32/5899/2022 French
Septembre 2022
t. +44-20-74135500
f. +44-20-79561157
Courriel : contactus@amnesty.org
www.amnesty.org

© Amnesty International
pour toutes les photos sauf
indication contraire.
Photo de couverture :
© Amnesty International

**ÉCRIRE
POUR LES
DROITS**

AMNESTY
INTERNATIONAL

